

Délibération n° 25\_02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)**

<b>Séance du 27 Février 2025</b>	Nombre de délégués
Délibération n°25_02	En exercice : 7
Convocation : 19 Février 2025	Présents ou représentés : 5
<b>Objet</b> : Contractualisation d'une ligne de trésorerie interactive Caisse d'Epargne	Absents : 2

L'An deux-mil-vingt-cinq, le jeudi vingt-sept février, les membres du Comité syndical, légalement convoqués en date du dix-neuf février deux-mil-vingt-cinq, se sont réunis à la mairie de Conches en Ouche, afin de délibérer. La séance est ouverte à 18h10 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

**Etaient présents :**

Monsieur Marcel SAPOWICZ  
Madame Martine SAINT-LAURENT  
Monsieur Christophe ALORY  
Monsieur Gérard CHERON  
Monsieur Frédéric CHOPIN

**Etaient présents sans voix délibérative :**

Monsieur Christophe CAPELLE

**Excusés :**

Monsieur François BRIZARD  
Monsieur Jean-Marie MAILLARD

**FINANCES :**

**CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE CAISSE  
D'EPARGNE**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie une ouverture de crédit ci-après dénommée « Ligne de Trésorerie Interactive » d'un montant de 350 000 Euros dans les conditions suivantes :

- Montant : 350 000 Euros
- Durée : 12 mois
- Taux de référence des tirages : €STR\* + marge de 1.25 %  
(pour info €STER : 2.665% au 10/02/25)
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Frais de dossier : Exonération
- Commission d'engagement : 350 euros / prélevée une seule fois
- Commission de mouvement : Exonération
- Commission de non-utilisation : 0.30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen ; périodicité identique aux intérêts.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Normandie.
- **AUTORISE** le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne Normandie.

**ADOPTE à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton  
**Marcel SAPOWICZ**